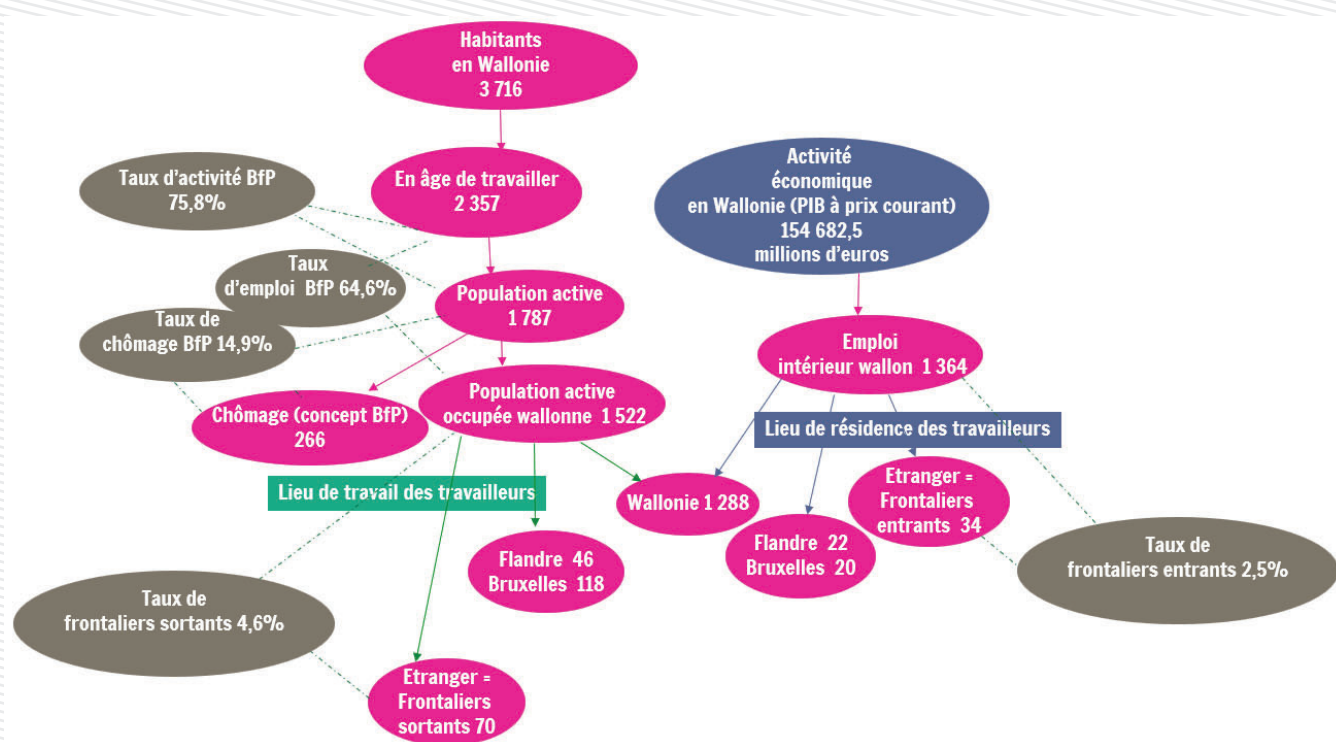


# Relation entre population active occupée et emploi intérieur

## 1 288 000 pers.

travaillent et résident en Wallonie en 2026. 76 000 personnes travaillent en Wallonie mais n'y résident pas et 234 000 résidents wallons travaillent en dehors de la Wallonie

Marché du travail en 2026 en Wallonie (en milliers de personnes)



Sources : IWEPS-Hermreg - juillet 2026

D'après les projections établies en juillet 2026 sur la base du modèle HERMREG, l'activité économique de la Wallonie aura généré en 2026 un PIB de 154 682,5 millions d'euros. Pour produire cette richesse, 1,364 million d'emplois en moyenne (emploi intérieur) auront été nécessaires. Ces emplois sont occupés par 1,288 million de travailleurs résident en Wallonie ainsi que par 22 000 travailleurs résident en Flandre, 20 000 à Bruxelles et 34 000 travailleurs frontaliers (venant en grande majorité de France).

Sur cette base, on peut calculer un taux de frontaliers entrants, 2,5 % de l'emploi intérieur en 2026 et plus généralement, un taux d'entrants (qui comprend les entrants des deux autres régions du pays), 5,6 % de l'emploi intérieur.

Sur les 1,787 million de Wallon·nes faisant partie de la population active, 1,522 million ont un emploi dont 1,288 l'exercent en Wallonie. En ce qui concerne les autres, soit ils exercent une activité en Flandre (46 000), à Bruxelles (118 000) ou à l'étranger (70 000, principalement au Luxembourg), soit ils sont au chômage (266 000). A noter que le chômage est ici mesuré selon la définition du Bureau fédéral du Plan (BfP) (voir « Pertinence et limites »).

De manière semblable au taux d'entrants, on peut calculer un taux de frontaliers sortants, 4,6 % de la population active occupée en 2026 et un taux de sortants, comprenant également les Wallon·nes allant travailler à Bruxelles et en Flandre, 15,4 % de la population active occupée en 2026.

# Relation entre population active occupée et emploi intérieur

## Définitions et sources

Ce schéma permet de mettre en regard trois angles d'approche du marché du travail wallon.

Le premier angle, le lieu de résidence des travailleurs, permet d'apprécier le comportement de la population wallonne face au marché du travail. C'est sous cet angle que sont calculés les principaux indicateurs de base du marché du travail : taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage.

Le deuxième angle, le lieu de travail, relie directement l'emploi à l'activité économique.

Le troisième angle concerne les flux de travailleurs entre la Wallonie et les autres régions ou pays. Il permet de relier le premier et le deuxième angle d'approche.

Ces données ont été estimées sur la base du modèle HERMREG (BFP, IBSA, IWEPS, Statistiek Vlaanderen). Ce modèle macroéconomique multirégional et multisectoriel est adossé au modèle national HERMES développé par le Bureau fédéral du Plan. D'une architecture initialement «top down» (laissant la primauté au modèle national dont il ventile les résultats entre régions), le modèle HERMREG est développé en phases successives afin d'aboutir à une architecture «bottom-up».

Les données utilisées pour l'estimation du modèle proviennent principalement des comptabilités nationale et régionale établies par l'ICN, mais aussi de l'Enquête sur les Forces de Travail (réalisée par Statbel), de l'ONSS et de l'ONEM.

## Pertinence et limites

Il s'agit d'une projection compatible avec les données de la comptabilité régionale.

La série statistique est revue chaque année. Il n'est donc pas pertinent de comparer ce schéma avec ceux des années précédentes.

La définition du chômage est spécifique au modèle. En effet, le chômage est ici mesuré selon la définition du Bureau fédéral du Plan, c'est-à-dire en additionnant le nombre de DEI (demandeurs d'emploi inoccupés inscrits) et le nombre de chômeurs âgés non-demandeurs d'emploi.

Les données présentées sont arrondies au millier mais les calculs sont réalisés sur les données précises.

Les taux d'activité, d'emploi et de chômage sont calculés sur la base des estimations du modèle HERMREG.

Ces estimations diffèrent légèrement de celles établies strictement sur la base de l'Enquête sur les Forces de Travail et utilisées pour les comparaisons internationales (voir fiches L012, L013, L014, L031 et L032).

Le taux d'emploi présenté dans le schéma est calculé sur la base de la population des 15-64 ans.

En termes d'objectifs de politique économique, c'est le taux d'emploi des 20-64 ans calculé sur la base de l'Enquête sur les Forces de Travail qui est utilisé comme cible tant au niveau régional, que national et européen (fiche L032). Ce taux est également projeté sur la base du modèle HERMREG. En 2026, il s'établirait à 67,9 % de la population des 20-64 ans en Wallonie.

Pour en savoir plus :

<http://www.iweps.be/indicateur-statistique/relation-entre-population-active-occupee-emploi-interieur/>

Ces données sont disponibles dans le rapport « Perspectives économiques régionales 2026-2031 » disponible sur le site de l'IWEPS

<https://www.iweps.be/publication/perspectives-economiques-2026-2031/>

Sur cette page, sont disponibles le rapport complet, l'annexe statistique relative aux trois régions, ainsi qu'une synthèse sous forme de communiqué de presse.

Sur les concepts voir: Vander Stricht, V (2020) - -De l'embauche à la hausse du taux d'emploi. Parcours des concepts, définitions et sources de données IWEPS Working paper n°31

<https://www.iweps.be/publication/de-lembauche-a-hausse-taux-demploi-parcours-concepts-definitions-sources-de-donnees/>

Personne de contact : Valérie Vander Stricht (vva@iweps.be) - Prochaine mise à jour : septembre 2027